



# Assemblée générale

Distr. générale  
1<sup>er</sup> juillet 2015  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-dixième session

Point 137 de la liste préliminaire\*\*

### Plan des conférences

## Plan des conférences

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport, qui traite des questions relatives à la gestion des conférences, fait suite aux résolutions 69/250 et 32/72, ainsi qu'à d'autres demandes de l'Assemblée générale. Les données statistiques sont présentées séparément. La version électronique des documents du Comité peut être consultée à l'adresse suivante : <https://meetings.un.org/fr/ga/coc/>.

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (13 août 2015).

\*\* A/70/50.



## I. Gestion des réunions

### A. Calendrier des conférences et des réunions

#### 1. Demandes de dérogation aux dispositions du paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale

1. Les organes intergouvernementaux ci-après ont demandé à se réunir pendant la soixante-dixième session ordinaire de l'Assemblée générale : Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Commission du désarmement, Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, Comité des relations avec le pays hôte, Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (voir renseignements complémentaires<sup>1</sup>, sect. I). Conformément à la pratique établie, les demandes seront examinées par le Comité des conférences, qui fera une recommandation à l'Assemblée générale.

#### 2. Projet de calendrier biennal des conférences et des réunions pour 2016 et 2017

2. Le Comité des conférences a examiné, le 29 juin 2015, le calendrier provisoire des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2016 et 2017 (E/2015/L.8) et transmis ses observations au Conseil économique et social, qui les examinera à la réunion de coordination et d'organisation qu'il tiendra en juillet 2015 (E/2015/85).

3. Durant sa session de fond, en septembre 2015, le Comité des conférences examinera le projet de calendrier biennal des conférences et des réunions pour 2016 et 2017 (A/AC.172/2015/L.2) et transmettra ses recommandations à l'Assemblée générale dans son rapport pour 2015 (à paraître sous la cote A/70/32, annexes I et II).

#### 3. Demandes de dérogation présentées entre les sessions du Comité

4. Le Comité des conférences a approuvé les demandes suivantes :

a) Demande reçue en décembre 2014 du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui souhaitait tenir quatre séances en dehors des heures normales de réunion et prolonger de deux jours sa session d'automne de 2014;

b) Demande reçue en avril 2015 du Comité consultatif, qui souhaitait prolonger au-delà des heures normales de réunion la durée de trois séances de sa session d'hiver de 2015;

c) Demande reçue en 2014 de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qui souhaitait tenir une séance plénière supplémentaire au cours de sa huitième session, tenue en juin 2015;

---

<sup>1</sup> Voir [http://coc.dgacm.org/2015/Documents/2015\\_Supplementary\\_Information.pdf](http://coc.dgacm.org/2015/Documents/2015_Supplementary_Information.pdf).

d) Demande reçue en 2015 de la Commission de la condition de la femme, qui souhaitait tenir une séance supplémentaire au cours de sa cinquante-neuvième session;

e) Demande reçue en 2015 de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015.

## B. Utilisation des services et installations de conférence

### 1. Analyse des indicateurs de résultats relatifs aux réunions des organes de l'ONU

*Taux d'utilisation des centres de conférence calculé en fonction du nombre de réunions des organes figurant dans l'échantillon*

5. Le tableau 1 ci-dessous indique les taux d'utilisation des centres de conférence pour les trois dernières années; des données statistiques sur l'utilisation des ressources affectées aux services de conférence alloués à un échantillon d'organes qui se sont réunis à New York, Genève, Vienne et Nairobi ces trois dernières années sont présentées dans le tableau 1 de la section II des renseignements complémentaires. En 2014, le taux global d'utilisation des services de conférence dans les quatre centres par les organes figurant dans l'échantillon s'est établi à 86 %, soit une augmentation de quatre points de pourcentage par rapport à 2013. Cette amélioration tient au fait qu'il y a eu moins d'annulations, que moins de temps a été perdu parce que des réunions ont commencé en retard ou ont été écourtées et que la réaffectation des réunions annulées a été plus efficace. Dans les quatre centres de conférence, le nombre de réunions ayant bénéficié de services d'interprétation tenues par les organes de l'échantillon a augmenté de 8 %, passant de 1 846 en 2013 à 1 996 en 2014.

*Prestation de services de conférence à toutes les réunions*

6. Le nombre total de réunions ayant bénéficié de services d'interprétation a augmenté de 6 %, passant de 6 695 en 2013 à 7 114 en 2014. Le taux d'utilisation, pour toutes les réunions tenues dans les centres de conférence ayant bénéficié de services d'interprétation, est passé de 77 % en 2013 à 80 % en 2014. Cela tient au fait que les annulations ont diminué de 11 % et que le temps perdu a été réduit de 8 % (voir les tableaux 6 et 7 de la section II des renseignements complémentaires).

Tableau 1

#### Taux d'utilisation des centres de conférence (calculé en fonction du nombre de réunions des organes figurant dans l'échantillon)

Centre de conférence	Nombre de réunions (2014)					Taux d'utilisation (pourcentage)	
	A (programmées)	B (ajoutées)	C (annulées)	D (tenues)	E <sup>a</sup> (annulées avec réaffectation des services)	F (minutes perdues)	2014 <sup>b</sup>
New York	1 173	124	208	1 089	126	26 040	83
Genève	704	8	9	703	1	8 285	92

Centre de conférence	Nombre de réunions (2014)					Taux d'utilisation (pourcentage)		2014 <sup>b</sup>
	A (programmées)	B (ajoutées)	C (annulées)	D (tenues)	E <sup>a</sup> (annulées avec réaffectation des services)	F (minutes perdues)		
Vienne	177	2	7	172	–	3 010	87	
Nairobi	28	4	–	32	–	735	87	
<b>Total</b>	<b>2 082</b>	<b>138</b>	<b>224</b>	<b>1 996</b>	<b>127</b>	<b>38 070</b>	<b>86</b>	

Centre de conférence	Nombre de réunions (2013)					Taux d'utilisation (pourcentage)		2013 <sup>b</sup>
	A (programmées)	B (ajoutées)	C (annulées)	D (tenues)	E <sup>a</sup> (annulées avec réaffectation des services)	F (minutes perdues)		
New York	1 202	80	225	1 057	112	29 500	78	
Genève	535	26	13	548	2	7 760	90	
Vienne	198	1	6	193	–	3 840	86	
Nairobi	42	8	2	48	–	1 320	81	
<b>Total</b>	<b>1 977</b>	<b>115</b>	<b>246</b>	<b>1 846</b>	<b>114</b>	<b>42 420</b>	<b>82</b>	

Centre de conférence	Nombre de réunions (2012)					Taux d'utilisation (pourcentage)		2012 <sup>b</sup>
	A (programmées)	B (ajoutées)	C (annulées)	D (tenues)	E <sup>a</sup> (annulées avec réaffectation des services)	F (minutes perdues)		
New York	1 162	50	196	1 016	101	28 810	79	
Genève	641	22	5	658	–	7 945	93	
Vienne	169	–	3	166	–	2 895	89	
Nairobi	26	–	–	26	–	370	92	
<b>Total</b>	<b>1 998</b>	<b>72</b>	<b>204</b>	<b>1 866</b>	<b>101</b>	<b>40 020</b>	<b>84</b>	

<sup>a</sup> Réunions annulées avec réaffectation des services au profit d'un organe apparenté.

<sup>b</sup> Taux d'utilisation hors réunions annulées sans réaffectation des services au profit d'un organe apparenté.

7. Comme suite au paragraphe 36 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, le Secrétariat a constaté que cinq organes figurant dans l'échantillon avaient enregistré au cours des trois dernières années un taux d'utilisation inférieur à 80 %. Ces organes, qui sont recensés dans le tableau 1.A de la section II des renseignements complémentaires, sont le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail, le Comité de l'information, la Commission des

Nations Unies pour le droit commercial international et le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation. Comme indiqué au paragraphe 9 ci-dessous, quatre de ces organes – basés à New York – ont également enregistré un taux d'utilisation moyen inférieur au taux de référence de 80 % au cours des 10 dernières années.

8. En mai et juin 2015, le Président du Comité des conférences s'est entretenu avec les Présidents du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, du Comité de l'information, du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et de son groupe de travail. Le mandat du Président du Comité des conférences se rapporte aux trois sessions précédentes, mais chacun de ces organes avait déjà tenu sa session principale de 2015 et les informations supplémentaires se sont révélées utiles. Sur ces quatre organes basés à New York qui n'avaient atteint le taux de référence à aucune session ordinaire tenue entre 2012 et 2014, trois avaient dépassé ce taux, fixé à 80 %, en 2015. Le Président du Comité des conférences a encouragé les présidents et les secrétariats de ces organes à continuer d'appliquer les mêmes mesures ou à en prendre de nouvelles en vue de parvenir à une utilisation optimale des ressources. Par ailleurs, dans une lettre adressée au Président de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, dont le siège est à Vienne, il a défini des mesures susceptibles d'être prises pour améliorer le taux d'utilisation des ressources et a encouragé le secrétariat de la Commission à continuer de travailler en étroite collaboration avec le Service de la gestion des conférences à Vienne et la Section de la gestion des réunions à New York.

9. Aucun des organes de l'échantillon dont le siège est à Genève ou à Nairobi n'avait enregistré au cours des trois années écoulées un taux d'utilisation inférieur au taux de référence de 80 %.

10. Chacun des sept organes gouvernementaux ci-après, ayant leur siège à New York, enregistre pour les sessions prescrites des 10 années écoulées (2005-2014) un taux moyen d'utilisation inférieur au taux de référence de 80 % (voir section II, tableaux 8 et 9, des renseignements complémentaires) :

- a) Commission du développement social (78 %);
- b) Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (77 %);
- c) Commission de la population et du développement (76 %);
- d) Comité des contributions (72 %);
- e) Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail (69 %);
- f) Comité de l'information (66 %);
- g) Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (59 %).

11. Le Comité des contributions, après avoir ajusté son programme de travail, a enregistré un taux d'utilisation de 88 % en 2014, contre 71 % en 2013 et 61 % en 2012, dépassant le taux de référence pour la première fois depuis 2004. La Commission de statistique a enregistré un taux d'utilisation de 96 % en 2014, contre

81 % en 2013, portant de 79 % à 80 % son taux d'utilisation moyen sur 10 ans. La Commission de la population et du développement a enregistré un taux d'utilisation supérieur au taux de référence à chacune des sessions annuelles qu'elle a tenues depuis 2010 et a obtenu son meilleur résultat – 96 % – en 2014. La Commission du développement social a porté son taux d'utilisation de 69 % en 2013 à 88 % en 2014. Le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation a enregistré un taux d'utilisation de 48 % en 2014, en baisse par rapport au taux de 52 % atteint en 2013. En 2014, le Comité de l'information a porté son taux d'utilisation à 75 %, soit le taux le plus élevé enregistré depuis 2009.

12. Depuis 2013, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a intensifié ses efforts en vue d'aider les organes intergouvernementaux à mieux utiliser les ressources. Les rapports concernant les services de conférence adressés avant l'ouverture des sessions programmées et immédiatement après leur clôture aux présidents et aux secrétariats de tous les organes dont les réunions sont inscrites au calendrier des conférences incluent désormais des données statistiques, assorties d'analyses, sur le taux d'utilisation enregistré au cours des 10 années précédentes. Des discussions sont tenues avec les secrétariats des organes dont le taux d'utilisation passe très nettement au-dessous du taux de référence. Le Secrétariat sollicite l'avis des organes afin de les aider à trouver des moyens concrets d'accroître leur taux d'utilisation.

13. Les responsables des services de conférence sont tout à fait conscients de la complexité et du caractère imprévisible des processus intergouvernementaux, respectent le jugement des présidents des organes considérés et n'oublient pas que les efforts visant à améliorer l'utilisation des services de conférence ne doivent en aucun cas porter préjudice aux travaux de fond des organes.

#### *Fiabilité de la planification*

14. Le tableau 2 ci-dessous présente l'indice de fiabilité de la planification pour chacun des quatre centres de conférence (voir également le tableau 5 de la section II des renseignements complémentaires). Globalement, l'indice s'est établi à 83 % en 2014, soit un taux légèrement supérieur à celui de 82 % enregistré en 2013 mais inférieur à celui de 86 % atteint en 2012. À New York, le nombre des réunions ajoutées au programme a continué d'augmenter et celui des réunions annulées est resté élevé. La Cinquième Commission a ajouté 37 réunions à son programme durant la partie principale de la soixante-neuvième session, contre seulement cinq en 2013 et six en 2012. En 2014, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a ajouté à son programme 24 réunions pour lesquelles des services d'interprétation étaient assurés, contre 18 en 2013 et 10 en 2012.

Tableau 2  
**Indice de fiabilité de la planification des centres de conférence (calculé en fonction du nombre de réunions des organes figurant dans l'échantillon)**

Centre de conférence	Nombre de réunions (2014)					Indice de fiabilité de la planification (pourcentage)
	A (programmées)	B (ajoutées)	C (annulées)	D (tenues)	E (annulées avec réaffectation des services)	2014
New York	1 173	124	208	1 089	126	72
Genève	704	8	9	703	1	98
Vienne	177	2	7	172	–	95
Nairobi	28	4	–	32	–	86
<b>Total</b>	<b>2 082</b>	<b>138</b>	<b>224</b>	<b>1 996</b>	<b>127</b>	<b>83</b>

  

Centre de conférence	Nombre de réunions (2013)					Indice de fiabilité de la planification (pourcentage)
	A (programmées)	B (ajoutées)	C (annulées)	D (tenues)	E (annulées avec réaffectation des services)	2013
New York	1 202	80	225	1 057	112	75
Genève	535	26	13	548	2	93
Vienne	198	1	6	193	–	96
Nairobi	42	8	2	48	–	76
<b>Total</b>	<b>1 977</b>	<b>115</b>	<b>246</b>	<b>1 846</b>	<b>114</b>	<b>82</b>

  

Centre de conférence	Nombre de réunions (2012)					Indice de fiabilité de la planification (pourcentage)
	A (programmées)	B (ajoutées)	C (annulées)	D (tenues)	E (annulées avec réaffectation des services)	2012
New York	1 162	50	196	1 016	101	79
Genève	641	22	5	658	–	96
Vienne	169	–	3	166	–	98
Nairobi	26	–	–	26	–	100
<b>Total</b>	<b>1 998</b>	<b>72</b>	<b>204</b>	<b>1 866</b>	<b>101</b>	<b>86</b>

## 2. Services de conférence assurés aux organes autorisés à se réunir « selon les besoins »

15. Les statistiques relatives aux services de conférence assurés en 2014 aux organes autorisés à se réunir « selon les besoins » à Genève et à New York sont présentées dans le tableau 3. À New York, le pourcentage de réunions couvertes a diminué, passant de 98 % en 2013 à 97 % en 2014. Le nombre absolu de réunions pour lesquelles des services d'interprétation ont été assurés a toutefois augmenté de 20 %, surtout en raison d'une augmentation du nombre de séances du Conseil de sécurité (qui est passé de 540 en 2013 à 651 en 2014). Le nombre de séances de l'Assemblée générale a quant à lui augmenté de 36 %, passant de 245 en 2013 à 332 en 2014. Ces augmentations ont été en partie compensées par le fait que le Conseil économique et social et le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ont tenu en 2014 22 réunions de moins qu'en 2013 (voir également le tableau 1 de la section III des renseignements complémentaires).

Tableau 3

### Analyse comparée des services de conférence assurés aux organes autorisés à se réunir « selon les besoins » à New York et à Genève

Centre de conférence	Réunions avec services d'interprétation				Réunions sans services d'interprétation		
	Demandes présentées	Demandes satisfaites	Demandes non satisfaites	Pourcentage des demandes satisfaites	Demandes présentées	Réunions tenues	Pourcentage des réunions tenues
<b>New York</b>							
2014	1 110	1 075	35	97	614	614	100
2013	921	899	22	98	420	420	100
2012	687	664	23	97	411	411	100
<b>Genève</b>							
2014	63	63	–	100	–	–	–
2013	32	32	–	100	–	–	–
2012	54	54	–	100	–	–	–

## 3. Services d'interprétation assurés pour les réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres

16. On trouvera dans le tableau 4 ci-dessous et à la section IV des renseignements complémentaires des données récapitulatives sur les services de conférence assurés pour les réunions des groupes régionaux et autres groupes d'États Membres. À New York, le pourcentage de demandes satisfaites a diminué, passant de 96 % en 2013 à 88 % en 2014, mais le nombre des réunions pour lesquelles des services d'interprétation ont été assurés n'a guère évolué. L'augmentation du nombre de demandes mentionnée au paragraphe précédent a influé sur la capacité du Département de faire face au plus grand nombre de demandes présentées au titre des réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres. À



Genève, le nombre de demandes a plus que doublé par rapport à 2013. Des services d'interprétation ont été assurés pour 29 réunions de plus qu'en 2013, bien que le pourcentage de demandes satisfaites soit tombé à 76 %, contre 81 % en 2013. Bien que l'Office des Nations Unies à Vienne et l'Office des Nations Unies à Nairobi ne reçoivent généralement pas de demandes de services d'interprétation pour les réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres, ces deux centres de conférence peuvent assurer de tels services à ces groupes en fonction des capacités. En 2014, ils ont satisfait respectivement trois et sept demandes.

Tableau 4

**Analyse comparative des services de conférence assurés pour les réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres**

**A. 2014**

Centre de conférence	Réunions avec services d'interprétation				Réunions sans services d'interprétation		
	Demandes présentées	Demandes satisfaites	Demandes non satisfaites	Pourcentage des demandes satisfaites	Demandes présentées	Réunions tenues	Pourcentage des réunions tenues
New York	177	155	20	88	942	942	100
Genève	78	59	19	76	482	482	100
Vienne	3	3	–	100	319	319	100
Nairobi	7	7	–	100	318	318	100
<b>Total</b>	<b>265</b>	<b>224</b>	<b>41</b>	<b>85</b>	<b>2 061</b>	<b>2 061</b>	<b>100</b>

**B. 2013**

Centre de conférence	Réunions avec services d'interprétation				Réunions sans services d'interprétation		
	Demandes présentées	Demandes satisfaites	Demandes non satisfaites	Pourcentage des demandes satisfaites	Demandes présentées	Réunions tenues	Pourcentage des réunions tenues
New York	165	158	7	96	815	815	100
Genève	37	30	7	81	595	595	100
Vienne	2	2	–	100	345	345	100
Nairobi	5	5	–	100	506	506	100
<b>Total</b>	<b>209</b>	<b>195</b>	<b>14</b>	<b>93</b>	<b>2 261</b>	<b>2 261</b>	<b>100</b>

## C. 2012

<i>Centre de conférence</i>	<i>Réunions avec services d'interprétation</i>				<i>Réunions sans services d'interprétation</i>		
	<i>Demandes présentées</i>	<i>Demandes satisfaites</i>	<i>Demandes non satisfaites</i>	<i>Pourcentage des demandes satisfaites</i>	<i>Demandes présentées</i>	<i>Réunions tenues</i>	<i>Pourcentage des réunions tenues</i>
New York	163	155	8	95	942	942	100
Genève	116	98	18	84	626	626	100
Vienne	1	1	–	100	359	359	100
Nairobi	1	1	–	100	268	268	100
<b>Total</b>	<b>281</b>	<b>255</b>	<b>26</b>	<b>91</b>	<b>2 195</b>	<b>2 195</b>	<b>100</b>

#### 4. Utilisation des services de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi

17. Conformément à plusieurs résolutions de l'Assemblée générale, notamment la résolution 69/250 (par. 28), et en application de la règle du siège, les organes des Nations Unies ayant leur siège à Nairobi y ont tenu toutes leurs réunions en 2014.

#### 5. Utilisation du centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique

18. Le taux d'utilisation du centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique a augmenté de 15 points de pourcentage, passant d'un peu moins de 70 % en moyenne au cours des trois années précédentes à 85 % durant l'exercice biennal 2014-2015. Parmi les facteurs ayant contribué à cette augmentation, on peut citer des activités de promotion énergique, inaugurées par la lettre par laquelle le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a instamment demandé aux autres organismes des Nations Unies ayant leur siège à Addis-Abeba d'utiliser en premier lieu le centre pour leurs conférences, l'augmentation du taux d'occupation de l'immeuble Zambezi (précédemment désigné comme les « nouveaux locaux à usage de bureaux » de la CEA), par suite de l'arrivée à Addis-Abeba de cinq nouveaux organismes des Nations Unies, et l'intensification du partenariat avec les organismes régionaux n'appartenant pas au système des Nations Unies, comme la Commission de l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

19. Étant donné le nombre de conférences prévues pour 2015 dans le cadre du partenariat entre la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique, il y a lieu d'envisager une nouvelle augmentation du taux d'utilisation des capacités. Les salles de conférence 3 à 6 pouvant à nouveau être utilisées à pleine capacité depuis mars 2014, la capacité globale a augmenté. Comme l'a demandé l'Assemblée générale au paragraphe 33 de sa résolution 69/250, des tarifs plus compétitifs ont été fixés sur la base d'une étude du marché des services de conférence, et des activités d'entretien préventif et d'amélioration des installations ont été menées, en vue d'accroître la part de marché du centre. Étant donné l'intensification de la demande et l'augmentation du taux d'utilisation

des capacités, il est devenu aussi important de satisfaire le marché que de rechercher de nouveaux clients.

### **C. Incidences de la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement sur les réunions devant se tenir au Siège**

20. L'exécution du plan-cadre d'équipement est à présent achevée. Le transfert dans le bâtiment de l'Assemblée générale des installations qui se trouvaient dans le bâtiment de la pelouse nord a pris fin à la fin de décembre 2014, à l'achèvement des travaux du niveau 1B. En conséquence, la capacité d'accueil de réunions a été pleinement rétablie et même augmentée par suite de l'addition de deux salles de taille moyenne et d'une petite salle. On trouvera à la section V des renseignements complémentaires et un diagramme actualisé indiquant la disponibilité des salles de conférence durant la phase finale.

### **D. Mesures d'accessibilité**

21. La Division de la gestion des conférences de l'Office des Nations Unies à Genève continue d'assurer des services d'interprétation en langue des signes internationale et de sous-titrage vidéo au Comité des droits des personnes handicapées, ainsi qu'aux groupes d'experts sur les incapacités relevant du Conseil des droits de l'homme, conformément aux mandats prescrits par les organes délibérants et approuvés par l'Assemblée générale. Lorsque la demande lui en a été faite et que c'était possible, la Division a assuré ces mêmes services (sur la base du remboursement des coûts) aux groupes du Conseil comprenant des personnes handicapées financés sur des ressources extrabudgétaires et il fournit certains documents en braille au Comité des droits des personnes handicapées, seul organe basé à Genève ayant actuellement droit à la prestation de ces services. Des services de diffusion en boucle magnétique sont également disponibles dans la plupart des salles équipées de moyens techniques modernes et des documents en braille sont fournis à la demande.

## **II. Gestion intégrée à l'échelle mondiale**

### **A. Bilan d'étape**

22. Les systèmes informatiques communs sont désormais opérationnels, des opérations de maintenance et de développement continuant d'être effectuées à des fins de stabilisation. Le système de gestion des réunions, gMeets, est opérationnel dans les quatre grands centres de conférence. Le système de planification et de traitement de la documentation, gDoc, a été mis en service à Genève et à New York en mai 2014; à Vienne et à Nairobi, le système de contrôle des documents et de la productivité, lequel est intégré aux autres outils de gestion des conférences, continue d'être utilisé. Le système de traduction assistée par ordinateur et de gestion terminologique, gText, a été mis en service dans les quatre grands centres de conférence. Enfin, le système gData collecte les données budgétaires et financières relatives à la gestion des conférences dans les quatre grands centres de conférence à des fins d'information sur les résultats et de gestion de la performance; de nouvelles

modifications devront toutefois lui être apportées sur la base des appréciations des utilisateurs.

23. Un mécanisme de gouvernance a été mis en place afin de coordonner les initiatives dans le domaine informatique en renforçant la collaboration entre les entreprises et les groupes de l'informatique dans les quatre grands centres de conférence. En consultation avec le Bureau de l'informatique et des communications, le Département a achevé l'examen du mandat de son Comité de pilotage informatique, dont les rôles et les tâches ont été clairement définis. En outre, un groupe directeur, présidé par le Sous-Secrétaire général au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et composé de hauts fonctionnaires de tous les centres de conférence, a été créé pour examiner les questions prioritaires de façon globale. Il est chargé notamment de veiller à l'harmonisation des procédures de travail et au partage des meilleures pratiques dans les centres de conférence et entre eux, à la généralisation de l'emploi des outils informatiques communs, ainsi qu'à la simplification des structures et procédures hiérarchiques pour les rendre plus claires et permettre au Département d'atteindre ses objectifs en matière de gestion intégrée à l'échelle mondiale.

24. Comme suite à une demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 38 de sa résolution 68/251 et au paragraphe 48 de sa résolution 69/250, le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et les Directeurs généraux des Offices des Nations Unies à Genève, Nairobi et Vienne se sont entendus sur une répartition claire des attributions pour ce qui est des politiques régissant la gestion des conférences, les activités et l'utilisation des ressources disponibles et ont proposé d'apporter des modifications aux circulaires du Secrétaire général portant sur l'organisation du Département et des Offices. Les projets de circulaires révisées sont en cours d'examen.

25. Comme le montre le tableau 5, le partage de la charge de travail entre services de traduction est resté à un niveau faible, en raison du manque de capacités de réserve dans les quatre grands centres de conférence, et a baissé par rapport à l'année précédente. Le pic enregistré en 2013 tenait au fait que les tâches relatives au traitement des documents d'avant-session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes avaient été transférées de Genève à New York. Ces documents ne sont plus comptabilisés au titre du partage de la charge de travail.

Tableau 5

**Partage de la charge de travail**

(Nombre de mots transférés d'un centre à un autre)

	2009	2010	2011 <sup>a</sup>	2012	2013	2014
New York	–	140 780	4 923 310	367 781	2 677 685	814 188
Genève	–	212 480	27 360	8 310	146 890	98 526
Vienne	170 224	188 563	80 751	357 855	296 734	310 784
Nairobi	92 265	34 049	–	81 091	164 450	18 377
<b>Total</b>	<b>262 489</b>	<b>577 882</b>	<b>5 031 421</b>	<b>815 037</b>	<b>3 285 759</b>	<b>1 241 875</b>

<sup>a</sup> Envoi ponctuel à New York, par l'Office des Nations Unies à Genève, d'un lot de documents en retard.

26. Le Département veille scrupuleusement à offrir à tous les services linguistiques les mêmes conditions de travail et à leur allouer les mêmes ressources, tout en tenant dûment compte de leurs spécificités. Tous les fonctionnaires de ces services bénéficient d'un accès égal à l'ensemble des outils et moyens de l'infrastructure informatique commune et se voient accorder une certaine liberté dans leur utilisation. Les ressources, y compris le personnel temporaire et l'appui du Groupe de la traduction contractuelle, sont allouées selon les besoins de fonctionnement.

27. Comme indiqué dans les rapports précédents, le logiciel de traduction automatique statistique intégré à gText, Tapta4UN, a été conçu en collaboration avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, sans aucun frais pour l'ONU, et fonctionne en exploitant les documents traduits par le Département au cours des 15 dernières années. En service depuis 2012, il ne cesse d'être perfectionné sur la base des appréciations des utilisateurs.

28. Parmi les nouvelles initiatives visant à renforcer la gestion intégrée à l'échelle mondiale figure la gestion centralisée du fichier des traducteurs contractuels, auquel tous les centres de conférence auront désormais accès. Le groupe directeur a recommandé par ailleurs que tous les centres de conférence soient désormais invités à participer à l'organisation et au déroulement des concours de recrutement de personnel linguistique, notamment au choix des sujets, à la correction des copies et aux entretiens des candidats ayant réussi les épreuves écrites. Des recommandations ont également été formulées en vue d'harmoniser les méthodes de travail et d'uniformiser les meilleures pratiques entre centres de conférence, à chaque fois que possible.

29. On trouvera au tableau 6 le montant estimatif des économies réalisées au titre du service des réunions tenues ailleurs que dans les grands centres de conférence, les données détaillées figurant à la section VI des renseignements complémentaires. Le Département rappelle que, en l'absence d'une méthode de comptabilisation plus précise, ces chiffres ne sont que des estimations. Les économies ont été le plus souvent réalisées au profit des pays hôtes ou des départements organiques et non au bénéfice du Département. De plus, si celui-ci cherche en permanence à limiter les coûts sans nuire à la qualité des services, dans la mesure du possible, les moyens de faire des économies ne lui appartiennent pas toujours. Le montant des économies réalisées n'a donc qu'une valeur indicative et ne permet pas de mesurer réellement la performance du Département.

Tableau 6  
**Montant indicatif des économies réalisées par l'application  
de la règle de la gestion intégrée à l'échelle mondiale**

(En dollars des États-Unis)

<i>Année</i>	<i>Économies réalisées</i>
2010	675 590
2011	450 000
2012	800 000
2013	1 289 000
2014	1 735 000

30. En ce qui concerne la gestion des horaires et de la présence du personnel, le Département prépare le passage de Flexitime à Umoja, celui-ci devant être mis en service dans le Département le 1<sup>er</sup> novembre (il a été mis en service à l'Office des Nations Unies à Nairobi le 1<sup>er</sup> juin 2015).

## **B. Mesure des résultats**

### **1. Enquête en ligne**

31. Fondée sur les indicateurs communs, l'enquête mondiale en ligne permet de recueillir l'avis des États Membres sur les services de conférence, les services de traduction et d'interprétation et la qualité d'ensemble des services de conférence dans les quatre grands centres de conférence. À New York, l'enquête porte également sur les services de secrétariat technique.

32. Les résultats de l'enquête sont présentés au chapitre 6 de la section VII des renseignements complémentaires. Le questionnaire a été modifié : il est plus court, l'interface est plus facile d'utilisation, le graphisme plus attrayant, certaines questions ne sont plus obligatoires et les délais de réponse ont été prolongés. Malgré ces améliorations, le taux de réponse reste faible.

33. En 2014, bien que 5 085 connexions ont été enregistrées au total sur les pages Web de l'enquête, le questionnaire n'a été complété que dans 4 % des connexions. Les services du Département ont été jugés dans l'ensemble « très satisfaisants » ou « satisfaisants », par plus de 84 % des personnes qui ont répondu au questionnaire (voir sect. VII des renseignements complémentaires).

34. En complément de l'enquête, la Division de la gestion des conférences de l'Office des Nations Unies à Genève a demandé aux participants de six réunions de faire part de leurs observations et commentaires. Sur les 62 personnes invitées à évaluer la qualité générale des services de conférence de l'Office, plus de 93 % ont répondu « satisfaisant » ou « très satisfaisant ».

### **2. Réunions internationales et réunions avec les clients**

35. Au cours de l'année écoulée, des réunions d'information spécialement consacrées aux questions linguistiques ont été organisées à l'intention des États Membres ou des clients dans les quatre centres de conférence. Au Siège, 27 représentants des États Membres ont participé à ces réunions, soit six fois plus que l'année précédente. Ils se sont entretenus avec les représentants des services linguistiques de diverses questions, portant notamment sur les résultats obtenus par les projets informatiques communs, les activités de formation et de sensibilisation, l'importance du principe du multilinguisme et la qualité des services de traduction et d'interprétation. Les prochaines réunions d'information organisées au Siège devraient avoir lieu en août 2015.

36. À l'Office des Nations Unies à Genève, lors de la visite effectuée en février 2014 par le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, les questions portant sur la gestion des documents, la traduction et l'interprétation ont été examinées de façon approfondie avec les principaux clients (le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les secrétariats des organes conventionnels, la CNUCED, la Commission économique pour l'Europe et le Corps commun d'inspection). La Division de la

gestion des conférences a pris par la suite les mesures de suivi nécessaires. Le 3 juin 2015, l'Office des Nations Unies à Vienne a organisé à l'intention des missions permanentes une réunion d'information consacrée aux six langues officielles. Les participants se sont déclarés très satisfaits des services de réunions et de documentation fournis par le Service de la gestion des conférences. Il été convenu d'organiser une réunion de suivi sur les services en ligne destinés aux États Membres. L'Office des Nations Unies à Nairobi a organisé en 2014 deux réunions d'information spécialement consacrées aux questions linguistiques, l'une à l'intention des membres du corps diplomatique, tenue dans les six langues officielles, l'autre à l'intention des nouveaux membres du Comité des représentants permanents auprès du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

### **III. Questions relatives à la documentation et la publication des documents**

#### **A. Gestion de la documentation**

37. On trouvera à la section VIII des renseignements complémentaires sur les statistiques relatives à la gestion des documents créneau pour tous les centres de conférence. À New York, le taux global des documents présentés dans les délais par leur département d'origine s'est établi une nouvelle fois à 92 %. Toutefois, seuls 71 % des départements ont atteint leur objectif de présenter en temps voulu 90 % de leur documentation : beaucoup de services chargés d'un nombre relativement restreint de documents n'ont pas respecté les délais. Quatre-vingt-dix-huit pour cent des documents présentés à temps et qui ne dépassaient pas le nombre de mots prescrits ont été traités dans les délais impartis. Au total, 75 % des documents d'avant-session publiés à New York ont pu être distribués dans les délais prescrits, contre 71 % en 2013 et 72 % en 2012.

38. À l'Office des Nations Unies à Genève, la proportion des documents présentés dans les délais est passée de 85 % en 2012 et 87 % en 2013 à 88 % en 2014. Toutefois, en raison de moyens limités, seuls 41 % des rapports établis par le Secrétariat et 21 % des rapports émanant d'autres entités ont été traités en temps voulu, contre 50 % et 22 % respectivement en 2013.

39. À l'Office des Nations Unies à Vienne, la proportion des documents présentés dans les délais est tombée de 98 % en 2013 à 93 % en 2014. Toutefois, le nombre de documents créneau s'est accru fortement, passant de 162 en 2013 à 214 en 2014, tandis que la proportion des documents traités en temps voulu a augmenté pour s'établir à 76 % en 2014. Au total, 88 % des documents ont été publiés dans les délais prescrits, contre 77 % en 2013.

40. À l'Office des Nations Unies à Nairobi, la proportion des documents présentés dans les délais s'est accrue fortement, passant de 22 % en 2013 à 73 % en 2014. Au total, 22 documents ont été programmés à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUD, qui était en 2014 la seule réunion inscrite au calendrier de l'Office. Quatre-vingt-un pour cent des documents ont été traités dans les délais prescrits. Seuls 3 des 16 documents présentés à temps et qui ne dépassaient pas la longueur prescrite n'ont pas été traités en temps voulu et ce, en raison d'un taux de vacance de postes élevé dans certains services linguistiques et du manque d'effectifs en résultant.

41. En 2014, le pourcentage de documents créneau respectant la longueur prescrite était de 80 % au Siège, 100 % à l'ONUG et à l'ONUN et 90 % à l'ONU.

42. Comme l'exige le principe de la distribution simultanée, les documents officiels établis à New York ne sont publiés, tant sur support électronique que sur papier, que lorsqu'ils sont disponibles dans toutes les langues officielles. L'ONUG en revanche n'a pas encore remédié aux difficultés d'ensemble créées par la mise en place de l'examen périodique universel. Les rapports de l'examen périodique universel destinés au Conseil des droits de l'homme doivent être traités selon la règle 10-4-6. En 2014, seuls 11 rapports, sur 45, ont été publiés dans les délais; toutefois, sur les 34 rapports publiés en retard, 31 ont été distribués avant le début de la session. Malgré la priorité élevée accordée à ces rapports, le manque de moyens ne permet pas de respecter la règle 10-4-6. La situation demande une analyse approfondie afin de réduire le nombre de documents qui ne sont pas publiés simultanément sans accroître sensiblement les coûts.

43. Le Département continue d'accorder un rang de priorité élevé aux documents destinés à la Cinquième Commission. En 2014, ses services chargés de la planification et du traitement des documents ont engagé une collaboration avec les entités auteurs de documents, la Cinquième Commission et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en vue de fixer les dates de distribution de tous les documents d'avant-session destinés à la Commission. L'objectif est d'impliquer tous les clients dans la planification et la gestion de la charge de travail afin que les délais fixés soient acceptés par tous et pour faciliter l'établissement du calendrier des travaux de la Commission, ce qui permettra d'éviter les imprévus et renforcera la capacité de toutes les parties à atteindre leurs objectifs.

## **B. Coordonnateur pour le multilinguisme**

44. Au paragraphe 69 de sa résolution 69/250, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de confier au Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences la responsabilité de l'application généralisée du multilinguisme à l'échelle du Secrétariat en le nommant Coordonnateur pour le multilinguisme et d'ordonner au Secrétaire général adjoint à l'information de continuer à tenir le public informé de l'importance de ce principe. Dans son dernier rapport en date sur le multilinguisme (A/69/282), le Secrétaire général a proposé que le Coordonnateur pour le multilinguisme tire parti de son passage de l'un à l'autre des principaux bureaux pour obtenir les différents points de vue sur la façon dont il pourrait s'acquitter de son rôle pour renforcer le multilinguisme et mesurer les aspects pratiques de l'application d'un principe ayant des conséquences considérables pour l'Organisation.

45. Comme suite à la demande susmentionnée de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a nommé récemment le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences Coordonnateur pour le multilinguisme. Le rôle du Coordonnateur est défini dans les résolutions 54/64 et 61/266 de l'Assemblée et dans les rapports connexes, en particulier au paragraphe 11 du rapport A/61/317, dans lequel le Secrétaire général lui confie la tâche suivante :



Le Coordonnateur a pour tâche d'harmoniser les mesures mises en place et de proposer des stratégies assurant que les pratiques linguistiques de l'Organisation correspondent aux recommandations et aux dispositions des différentes résolutions relatives au multilinguisme. Entre autres, le Coordonnateur centralise les propositions et demandes touchant au multilinguisme dans tout le Secrétariat.

46. Pour exercer sa mission, le Coordonnateur s'appuie sur la coopération de tous les départements concernés et sur les moyens nécessaires disponibles qui doivent être définis dans le cadre du point de l'ordre du jour relatif au plan des conférences.

47. Le Département continue de promouvoir le multilinguisme en distribuant simultanément et en temps voulu les documents de conférence établis avec soin dans les six langues officielles, conformément aux différents mandats qui lui sont confiés, et en fournissant des services d'interprétation, s'il y a lieu, aux réunions des organes autorisés à en bénéficier. Le Département de l'information et les autres départements et bureaux concernés continueront de s'assurer que les sites Web publics de l'ONU respectent le principe du multilinguisme.

### **C. Numérisation des importants documents anciens de l'Organisation**

48. Le Département de l'information et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences agissent de concert pour améliorer l'accès en ligne aux documents historiques de l'ONU. On estime à 17 millions le nombre de documents sur support papier figurant dans les archives de l'ONU, la plupart ayant été publiés avant l'ère du numérique (soit avant 1993); parmi eux, environ 3 millions, jugés particulièrement importants, doivent être numérisés d'urgence. Pour relever ce défi, on a regroupé en une seule équipe les compétences et moyens complémentaires des deux départements. Au mois d'avril 2015, 360 000 documents avaient été numérisés, répertoriés et mis à la disposition du public, soit environ 11 % du total.

### **D. Appui numérique au déroulement des réunions**

49. Le Bureau de l'informatique et des communications s'est vu confier la tâche de promouvoir et d'améliorer le modèle PaperSmart pour répondre aux besoins de l'Organisation. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a continué d'appliquer le modèle dans les activités qui lui sont confiées. En novembre 2014, de nouveaux services ont été lancés pour donner corps au principe énoncé par le Secrétaire général dans son rapport, à savoir garantir « aux participants aux réunions qu'ils pourront toujours obtenir sur demande, outre la version numérique, la version imprimée d'un document » (A/68/123, par. 6). À cette fin, un Pôle Documents a été installé dans le Salon des délégués nord; il offre une aide centralisée aux délégués en matière de documentation et complète les services fournis par le Comptoir Documents situé au niveau 1B du bâtiment du Secrétariat et les Guichets Documents situés dans les salles de réunion. Ces différents points de service permettent aux délégués d'obtenir des documents sur demande. Afin que les États Membres disposent de toute l'information dont ils ont besoin, un avis indiquant aux délégations comment accéder aux documents, tant sous leur forme

électronique qu'en version imprimée, est régulièrement publié dans le *Journal des Nations Unies*.

50. À Vienne, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et son Sous-Comité juridique ont mené à bien leurs projets pilotes d'enregistrement numérique et, à leurs sessions de 2015, ont accepté que ce type d'enregistrement remplace définitivement les transcriptions non éditées, sachant que le service d'enregistrement numérique devait être amélioré. La Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, dont le projet pilote d'enregistrement numérique s'étendait également jusqu'en 2015, a récemment décidé de continuer à fournir à la fois des enregistrements numériques et des comptes rendus analytiques, au moins jusqu'à sa quarante-neuvième session en 2016, date à laquelle le Secrétariat sera en mesure de communiquer à l'Assemblée générale de nouvelles informations le cas échéant.

51. En ce qui concerne les incidences juridiques et financières et les incidences relatives aux ressources humaines, il convient de rappeler que c'est à des fins d'archivage que, dès les premières années de l'Organisation, les comptes rendus des séances publiques des organes susmentionnés et de la plupart des autres organes ont été établis. Ces comptes rendus étaient mis à la disposition des États Membres qui en faisaient la demande au cas par cas. Grâce aux technologies modernes, il est plus facile d'avoir accès à ces documents et les organes peuvent les publier sur leur site Web, à l'instar du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international. Ces deux organes ont commencé à utiliser les enregistrements numériques afin de disposer d'un outil moderne, fidèle, pratique et meilleur marché pouvant remplacer ou compléter les comptes rendus écrits.

#### **IV. Questions relatives à la traduction et à l'interprétation**

##### **A. Perfectionnement des compétences du personnel des services linguistiques**

52. Les concours de recrutement de personnel linguistique sont organisés suivant les besoins, selon le nombre de personnes encore inscrites sur les listes de lauréats et les besoins prévisionnels en personnel de la section ou du service concerné. Les concours sont programmés de telle sorte que les plus urgents aient lieu en premier. Le calendrier en est largement diffusé, par le portail des carrières linguistiques, les universités signataires d'un mémorandum d'accord avec l'ONU, les journaux et, de plus en plus souvent, les médias sociaux. Les vacances de poste consécutives au départ à la retraite de fonctionnaires sont annoncées au moins six mois à l'avance afin que le recrutement soit achevé à temps et que la transition se fasse sans heurt.

53. Le programme de stages du Département a donné de bons résultats, ayant permis à plusieurs participants de réussir les concours de recrutement. La collaboration avec les universités partenaires n'a cessé de se renforcer au cours de l'année écoulée, avec en point d'orgue la tenue à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie), en avril 2015, de la quatrième Conférence des universités signataires d'un mémorandum d'accord avec l'ONU. Les candidats potentiels aux stages de formation continuent d'être sélectionnés grâce à des tests spécifiques et aux

activités de prospection. Les chefs des services linguistiques ont également été invités à faire pleinement usage des listes de candidats qui ont échoué de peu aux concours et qui, avec l'accord du Bureau de la gestion des ressources humaines, peuvent désormais se voir proposer des contrats de temporaire ou des stages. Cette mesure, qui ne remet pas en cause le principe du recrutement par concours du personnel permanent des services linguistiques, devrait permettre d'accroître le nombre de linguistes qualifiés pouvant être recrutés à titre temporaire pour compléter les effectifs internes lors des périodes de forte activité.

54. Parmi les autres initiatives en cours, l'on peut citer le projet d'amélioration (graphisme et contenu) du portail des carrières du Département, les universités partenaires apportant leur concours à la traduction des contenus dans toutes les langues officielles; l'annonce sur les médias sociaux de la tenue des concours de recrutement; les mesures destinées à faire mieux connaître le Département, comme l'ouverture du concours de traduction annuel Saint-Jérôme aux étudiants des universités partenaires; le recours aux associations professionnelles, telles que l'Association internationale des traducteurs de conférence, pour trouver des traducteurs indépendants susceptibles de travailler pour le Département; enfin, la multiplication des échanges de personnel avec d'autres organisations internationales.

55. Pour évaluer l'efficacité globale du Programme de collaboration avec les universités, on a analysé le taux de succès aux concours de recrutement des candidats issus des universités ayant signé un mémorandum d'accord avec l'ONU. Les curriculum vitae des lauréats ayant passé les concours entre 2010 et 2014 ont été examinés afin de savoir dans quelles universités ils avaient étudié. Au total, 56 % d'entre eux avaient étudié dans au moins l'une des universités du réseau, ce qui confirme que, du point de vue du recrutement, le Département collabore en général avec les bons établissements. Offrir aux candidats de ces universités un fort soutien pédagogique, comme le font le Service russe de traduction et la Section russe d'interprétation, permet d'accélérer leur préparation aux concours. Les résultats des concours tenus ultérieurement seront analysés afin de valider ces conclusions et cerner les tendances nouvelles.

56. L'extension du réseau des universités partenaires dépendra des besoins prévisionnels en personnel des différents services linguistiques, de la capacité qu'auront ces derniers de collaborer avec de nouveaux établissements et de leur apporter leur soutien, et du fait qu'il est souhaitable d'assurer une répartition géographique équitable des universités appartenant au réseau. Sur la base de ces critères, le Département a décidé d'accepter la demande de partenariat de l'École supérieure Roi Fahd de traduction de Tanger (Maroc). Le rapprochement avec les universités africaines se poursuit dans le cadre du projet africain de formation de traducteurs, d'interprètes de conférence et d'interprètes de service public, avec le soutien pédagogique et autre de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Les missions permanentes ont été sollicitées pour qu'elles aident le Département à trouver dans d'autres régions, notamment en Amérique centrale et dans les Caraïbes, des universités qui pourraient rejoindre le réseau.

57. Pour réduire les taux de vacance de postes dans ses services linguistiques, l'Office des Nations Unies à Nairobi s'emploie activement à trouver de nouveaux candidats, publie tous les avis de vacance sur Inspira et offre des contrats de temporaire aux candidats qualifiés, en vue de les former et de les préparer aux

concours de recrutement. Ces efforts ont donné de bons résultats, quatre fonctionnaires de l'Office ayant été ainsi recrutés à titre temporaire et formés avant de réussir les concours. En outre, trois interprètes ayant reçu une formation dans le cadre du Consortium panafricain pour un master en interprétation et en traduction – deux interprètes de langue anglaise de l'Université de Nairobi et un interprète de langue française de l'Université du Ghana – travaillent souvent comme vacataires à Nairobi. Le Consortium a été créé officiellement en 2012 à Addis-Abeba et regroupe des universités du Cameroun, d'Égypte, du Ghana, du Kenya et du Mozambique. Un secrétariat permanent établi à l'Office veille à ce que ses membres travaillent en synergie, coordonne leurs activités et donne des conseils sur les meilleures pratiques.

58. Par ailleurs, le personnel de l'Office des Nations Unies à Nairobi continue de participer à la formation et l'évaluation des étudiants de l'Université de Nairobi chaque fois que celle-ci en fait la demande.

59. Le reclassement à P-5 de postes des services linguistiques, en application du principe selon lequel les fonctionnaires faisant le même travail doivent occuper des postes de la même classe, a eu un effet positif sur le taux de vacance de l'Office et devrait permettre de le faire baisser encore et de favoriser la rétention du personnel. Le taux moyen de vacance de postes pour le personnel linguistique de l'Office est tombé à 19 %, par rapport au pic de 35 % atteint précédemment. À la fin de 2015, ce taux devrait diminuer encore pour s'établir à 13 %.

## **B. Qualité de l'interprétation et de la traduction**

60. Le Département sait le rôle essentiel que jouent les fonctionnaires des services linguistiques en facilitant les travaux des organes intergouvernementaux de l'Organisation et, de ce fait, attache la plus haute importance à la qualité, et notamment à la fidélité, des travaux de traduction. Pour ce faire, il sélectionne son personnel à l'issue d'une procédure rigoureuse, forme en interne les nouvelles recrues et les encadre étroitement pendant leur stage de deux ans, fait revoir par les services d'édition tous les documents établis en anglais afin de permettre leur traduction fidèle dans les autres langues officielles, établit des directives et des consignes écrites, gère des bases terminologiques et fournit des outils de référencement, de traduction automatique et de traduction assistée par ordinateur. Les traductions effectuées par les traducteurs de la classe P-2 et P-3, relativement novices, sont systématiquement revues par des réviseurs de la classe P-4 ou P-5. De même, le Service d'interprétation attache la plus haute importance à la qualité de ses prestations. Les interprètes sont recrutés par l'Organisation à l'issue d'un concours très difficile. Les stages de formation en cours d'emploi, les activités de formation à l'extérieur et les ateliers organisés en interne permettent d'entretenir leurs compétences. Les interprètes hors classe supervisent les travaux de leurs collègues en début de carrière et leur font part régulièrement de leurs appréciations. Les interprètes vacataires sont encadrés avec la même rigueur, leur contrat annuel n'étant renouvelé que s'ils donnent satisfaction.

61. Le Département sait de longue date que les traducteurs, éditeurs et interprètes ont besoin d'un appui terminologique solide pour assurer la fidélité, la cohérence et la qualité d'ensemble de leurs travaux. Il a créé à cette fin un portail terminologique mondial (<http://unterportal.un.org>) grâce auquel les utilisateurs peuvent accéder à

des centaines de milliers de fiches. Ce portail, compatible avec les outils informatiques utilisés par les traducteurs et les interprètes, notamment gText, regroupe des bases de données et des glossaires établis en différents lieux, ce qui permet de renforcer la cohérence et la qualité de la terminologie employée par le personnel linguistique de tous les centres de conférence et les traducteurs externes. Les travaux autour du portail ont contribué à renforcer considérablement la collaboration sur les questions terminologiques entre les services linguistiques, les centres de conférence et les commissions régionales. Des partenaires extérieurs se sont également déclarés disposés à échanger des données et à utiliser le portail.

62. Les listes de traducteurs indépendants et de sociétés de traduction travaillant pour les services de la traduction contractuelle ont été enrichies et des procédures claires ont été établies afin que leurs travaux soient régulièrement évalués et commentés dans le cadre d'un contrôle de qualité basé sur des critères uniformes et ce, pour toutes les langues officielles et dans les quatre grands centres de conférence. Une application de gestion des fournisseurs est utilisée pour gérer les activités de traduction contractuelle, tandis qu'eLUNa, l'une des applications de la suite gText, permettra aux traducteurs externes de disposer des mêmes outils de terminologie et de référencement que les équipes internes.

63. En ce qui concerne les services d'édition, le Secrétariat fait réviser l'ensemble des projets de résolution et des résolutions à des fins de clarté et pour éliminer les erreurs factuelles et les incohérences, veiller au respect de la grammaire, de la syntaxe et des règles éditoriales de l'Organisation et faciliter la traduction dans les cinq autres langues. Les éditeurs sont tenus de consulter les fonctionnaires responsables sur toutes les corrections grammaticales ou autres pouvant altérer le sens du projet de résolution ou de la résolution et doivent obtenir leur accord et leur autorisation écrite avant d'y procéder. Afin d'améliorer les services d'édition, diverses capacités et activités d'appui à l'édition et à la traduction ont été renforcées, ce qui a permis de publier avant la date prévue le texte concordé des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, de simplifier la production de données terminologiques pour le portail mondial, de rationaliser les travaux d'appui à l'édition et à la traduction et d'alléger les tâches liées à l'organisation du concours.